



Appel à Projet de Recherche Inter Thématique - Inter Etablissement Labex MemoLife

Pour toute question, contacter :

frederique.godfroid@bio.ens.psl.eu

brigitte.bouchard@college-de-france.fr

Cet appel à projet vise à renforcer les axes de recherche du projet MemoLife en resserrant les liens entre les thématiques et les établissements partenaires (IBENS, CIRB et Laboratoire Plasticité du Cerveau de l'ESPCI).

L'objectif est de financer l'amorçage de projets scientifiques innovants portés par des équipes issues d'au moins deux champs disciplinaires différents au sein d'un même établissement ou entre établissements partenaires du Labex.

Eligibilité

Toutes les équipes du Labex MemoLife sont éligibles. Chaque projet doit comporter deux, voire exceptionnellement trois, équipes de recherche complémentaires. Il doit démontrer la valeur ajoutée de la collaboration.

Pour chaque projet soumis, les équipes participantes désigneront un coordonnateur scientifique, qui doit être un responsable d'équipe du Labex. En plus de son rôle scientifique, le coordonnateur est responsable de la mise en place des modalités de la collaboration entre les équipes participantes, de la production des documents requis (rapports et bilans) et de la communication des résultats.

Toutes les thématiques de recherche des équipes de Memolife peuvent être représentées, néanmoins les projets soumis ont vocation à contribuer à structurer les axes de recherche du Labex Memolife ainsi définis :

- Régulation et évolution des génomes
- Organisation et communication cellulaire
- Bases neuronales du comportement et fonctions cérébrales

Financement

Le budget attribué à chaque projet pourra atteindre 180 000 €, en fonction notamment du nombre d'équipes impliquées et des besoins exprimés.

La durée des projets sera de 24 mois. Exceptionnellement, un financement de 36 mois pourra être accordé, si le projet le justifie.

Le budget demandé (montant HT) devra être justifié et préciser la part dédiée aux frais de fonctionnement, de personnels et à l'acquisition de petits équipements.



- Dépenses de personnel non permanent (coûts complets) prévus pour une durée n'excédant pas la durée du projet (il est fortement recommandé de prévoir 1 recrutement par projet, post-doctorant ou ingénieur).
- Dépenses de fonctionnement incluant : missions, frais de publication, prestations de service
- Dépenses d'équipement (pour un montant inférieur à 50 k€ HT)

Sont exclus : Le financement de doctorants, les dépenses de personnel destinées à des fonctions supports administratives, les frais de maintenance d'équipement et les abonnements à des revues scientifiques et à des sociétés savantes.

Critères d'évaluation

Les critères d'attribution seront basés sur :

- la qualité scientifique établie des partenaires du projet
- la qualité et originalité du projet proposé, la justification des approches choisies et du budget.
- la capacité à construire des synergies entre les équipes partenaires et la contribution à la structuration de la recherche dans le domaine concerné.

Les projets soumis seront évalués par des experts extérieurs à Memolife.

Une équipe partenaire de Memolife ne peut participer qu'à une seule demande de financement dans le cadre de cet AO.

Calendrier de l'appel à projets

Date de publication de l'appel à projets : 4 novembre 2020

Date limite de soumission électronique du dossier de candidature : 28 février 2021

Date prévisionnelle de réunion du CoPil et publication des résultats : Mi-mai 2021

Mise en place des financements : Été 2021